



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage , Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> NGCC Griffon - PVN	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-200157/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 015
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7049-200157	<b>Date</b> 2023-07-19
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-029-29039	
<b>File No. - N° de dossier</b> 029md.F7049-200157	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2023-08-30</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Jeddi, Loubna	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 029md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 455-3835 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## Demande de soumissions – Modification n° 015

La présente modification vise les points suivants :

1. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT G 2.0 Technique Générale.
2. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 12.4 section 12.4.C.
3. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT section 14.2.B.
4. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 15.2 section 15.2.C.
5. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 15.7 section 15.7.C.
6. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 16.1 section 16.1.C.
7. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 16.6 section 16.6.C.
8. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 16.12 section 16.12.C.
9. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 17.1 section 17.1.C.
10. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 18.1 section 18.1.C.
11. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 19.1 section 19.1.C.
12. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 19.2 section 19.2.C.
13. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 19.1 section 19.1.A.3.b.

- 
1. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT G 2.0 Technique Générale.

Sous l'élément de l'EDT G 2.0 General Technique Générale

Ajoutez ce qui suit:

### **G 2.13 Fournisseur et intégrateur d'un système unique (SSSI)**

- G 2.13.1 Le contractant doit fournir les services d'un fournisseur et intégrateur de système unique qualifié, (SSSI), qui doit être responsable de la coordination et de l'intégration de tous les systèmes dans le cadre des EDT énumérés dans le présent document.
- G 2.13.2 Le SSSI doit travailler avec les FSR définis dans chaque EDT pour assurer l'intégration complète des systèmes.
- G 2.13.3 Sauf indication contraire dans les différents EDT, le SSSI doit prendre des dispositions pour la conception, la fourniture et l'intégration des composants et équipements connexes.
- G 2.13.4 Le SSSI doit travailler avec chacun des FSR définis pour déterminer quels sont les systèmes - s'il y en a - avec lesquels ils doivent être intégrés.
- G 2.13.5 Le SSSI doit être chargé d'assurer la coordination et l'intégration des exigences définies dans les points suivants du cahier des charges :
  - a) 10.12 - Générateur de secours ;

- b) 12.4 - Eau de la refroidissement du moteur principal ;
- c) 12.23 - Essais à quai et en mer ;
- d) 13.1 – Génératrice du service du bord;
- e) 14.2 - Centres de commande des moteurs contrôle;
- f) 14.6 - Tableaux de distribution ;
- g) 14.11 - Études électriques ;
- h) 14.13 - Système d'alimentation à quai ;
- i) 15.2 – Épurateur d'eaux mazouteuses ;
- j) 15.5 - Purificateurs de mazout ;
- k) 15.7 - Circuit De Recirculation Du Réservoir D'eau De Mer Arrière ;
- l) 16.1 – CVCA ;
- m) 16.6 – System de traitement des eaux usées ;
- n) 16.12 – Chaudières ;
- o) 17.1 - Grue de magasins ;
- p) 18.1 - Système intégré des communications de navire ;
- q) 19.1 - Système de commande de propulsion ;
- r) 19.2 - Système de commande du propulseur d'étrave ; et
- s) 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

## **2. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 12.4 section 12.4.C.**

Sous l'élément de l'EDT 12.4 – Eau de Refroidissement du Moteur Principal

- Section 12.4.C

Ajoutez ce qui suit:

12.4.C.2.7 - Le SSSI doit coordonner l'intégration du système de régulation du moteur avec l'automate du système de contrôle du carburant et de l'air (FACS). Le système de régulation du moteur est fourni dans le cadre de l'article 19.1 - Système de commande de propulsion, et le RSF recommandé est défini dans cet article.

## **3. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 14.2 section 14.2.B.**

Sous l'élément de l'EDT 14.2 – Centres de Commande des Moteurs Contrôle

- Section 14.2.B

Ajoutez ce qui suit:

14.2.B.4.9 - Le SSSI doit coordonner l'intégration des MCC avec les synoptiques de la salle de contrôle des machines (MCR) avec le système d'alarme et de surveillance. Tous les voyants d'indication de l'équipement sur le tableau synoptique (alimentation, marche, arrêt, etc.) doivent rester fonctionnels. Toutes les fonctions d'alarme des MCC actuels doivent également être maintenues dans les nouvelles unités. Le RSF recommandé pour le système d'alarme et de surveillance est défini à la section 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**4. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 15.2 section 15.2.C.**

Sous l'élément de l'EDT 15.2 – Épurateur d'eaux mazouteuses

- Section 15.2.C

Ajoutez ce qui suit:

15.2.C.1.6 - Le SSSI doit coordonner l'intégration du séparateur d'eau huileuse et de ses équipements et réservoirs connexes avec le système d'alarme et de surveillance. Le FSR recommandé pour le système d'alarme et de surveillance est défini à la section 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**5. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 15.7 section 15.7.C.**

Sous l'élément de l'EDT 15.7 – Circuit de recirculation du réservoir d'eau de mer arrière

- Section 15.7.C.1.7

Le paragraphe existant supprimé dans son intégralité et remplacé par ce qui suit :

15.7.C.1.7 - Le Contractant doit développer des plans de modification et d'installation pour le système de recirculation de la baie de mer conformément au dessin de référence " G005-15-NC-220429-01- Aft Sea Bay Re-Circulating System Schematic ". Les tubes à vapeur actuellement fixés à la crépine d'entrée tribord et au filtre à eau du système de refroidissement doivent enlevés par le contractant (**figure 2** ci-dessous). Tous les documents justificatifs doivent être fournis à la GCC avec les dessins pour approbation réglementaire par l'OR avant le début de tout travail lié à cet élément de l'EDT.

- Section 15.7.C

Ajoutez ce qui suit:

15.7.C.1.31 - Le SSSI doit coordonner l'intégration du système de recirculation de la baie de la mer arrière et de son équipement connexe avec le système d'alarme et de surveillance. Le FSR recommandé pour l'A&MS est défini dans la section 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**6. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 16.1 section 16.1.C.**

Sous l'élément de l'EDT 16.1 – CVCA

- Section 16.1.C

Ajoutez ce qui suit:

16.1.C.19 - Le SSSI doit coordonner l'intégration du système de contrôle iVu du transporteur de CVC et de ses équipements connexes avec le système d'alarme et de surveillance. Le RSF recommandé pour le système d'alarme et de surveillance est défini à l'article 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**7. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 16.6 section 16.6.C.**

Sous l'élément de l'EDT 16.6 – Système de Traitement des eaux usées

- Section 16.6.C

Ajoutez ce qui suit:

16.6.C.1.13 - Le SSSI doit coordonner l'intégration de tous les composants décrits dans le STP, le système de vide et les systèmes d'eaux grises, ainsi que tous leurs équipements et accessoires connexes, avec le système d'alarme et de surveillance. Le RSF recommandé pour le système d'alarme et de surveillance est défini à la section 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**8. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 16.12 section 16.12.C.**

Sous l'élément de l'EDT 16.12 – Chaudières

- Section 16.12.C

Ajoutez ce qui suit:

16.12.C.4.8 - Le SSSI doit coordonner l'intégration des chaudières et de l'équipement connexe au système d'alarme et de surveillance. Le RSF recommandé pour le système d'alarme et de surveillance est défini à la section 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**9. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 17.1 section 17.1.C.**

Sous l'élément de l'EDT 17.1 – Grue des Magasins

- Section 17.1.C

Ajoutez ce qui suit:

17.1.C.1.9 - Le SSSI doit coordonner la comparaison des études techniques de la grue des magasins et de son équipement connexe avec les études électriques (élément de l'EDT 14.11). Les

modifications du système électrique du navire, si elles sont nécessaires, doivent être coordonnées par le SSSI.

**10. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 18.1 section 18.1.C.**

Sous l'élément de l'EDT 18.1 – Système Intégré des Communications de Navire

- Section 18.1.C

Ajoutez ce qui suit:

18.1.C.4.2 - Le SSSI doit coordonner l'intégration du SCI et de ses équipements connexes avec le système d'alarme et de surveillance. Le RSF recommandé pour le système d'alarme et de surveillance est défini au point 19.3 - Système d'alarme et de surveillance. Les alarmes redondantes (c'est-à-dire celles qui sont déjà actives dans les têtes de commande du SCI montées sur MCR et WH) ne doivent pas être dupliquées dans le système d'alarme et de surveillance.

**11. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 19.1 section 19.1.C.**

Sous l'élément de l'EDT 19.1 – Système de Commande de Propulsion

- Section 19.1.C

Ajoutez ce qui suit:

19.1.C.1.19 - Le SSSI doit coordonner l'intégration du système de contrôle de la propulsion et de ses équipements connexes avec le système d'alarme et de surveillance. Le RSF recommandé pour le système d'alarme et de surveillance est défini à la section 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**12. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 19.2 section 19.2.C.**

Sous l'élément de l'EDT 19.2 – Système de Commande du Propulseur d'étrave

- Section 19.2.C

Ajoutez ce qui suit:

19.2.C.2.3 - Le SSSI doit coordonner l'intégration du système de commande du propulseur d'étrave et de ses équipements connexes avec le système d'alarme et de surveillance. Le FSR recommandé pour l'A&MS est défini dans la section 19.3 - Système d'alarme et de surveillance.

**13. Pour mettre à jour l'annexe A – Énoncé Des Travaux, élément de l'EDT 19.1 section 19.1.A.3.b.**

Sous l'élément de l'EDT 19.1 – Système de Commande de Propulsion

- Section 19.1.A.3.b

Solicitation No. - N° de l'invitation  
F7049-200083/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
F7049-200083

Amd. No. - N° de la modif.  
015  
File No. - N° du dossier  
029md F7049-200083

Buyer ID - Id de l'acheteur  
029md  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Conformément au paragraphe 19.1.A.3.b, le cahier des charges d'installation est désormais fourni dans le TDP dans le dossier "Installation SOW - for 19.1 Propulsion Control System" (cahier des charges d'installation - pour le système de Commande de Propulsion).

**Fin de la modification de la sollicitation #015.**